APPEL EXTERNE

Sélection d’une chargée ou d’un chargé de projets pour le service Cohésion sociale

Bonjour,

Le service Gestion des Compétences procède actuellement à la sélection d’une chargée ou d’un chargé de projets pour le service Cohésion sociale.

Cette offre d’emploi peut être transmise à des personnes extérieures à notre administration.

Profil de compétences

Savoirs

         Disposer du diplôme de l’enseignement supérieur de type court dans une matière psychosociale est obligatoire.

         Disposer de 2 années d’expérience dans le domaine des violences conjugales intrafamiliales est un atout.

         Disposer d’une bonne connaissance des services de police est un atout, principalement dans les fonctionnalités de base de l’intervention et de l’assistance policière aux victimes.

         Disposer du permis B.

         Maîtriser la suite Office.

         Disposer d’une excellente orthographe et de bonnes capacités rédactionnelles.

Savoir-faire

         Être capable de rédiger des rapports de manière précise, structurée et synthétique.

         Être capable de rassembler différents partenaires, de fédérer et de faire émerger des propositions d’amélioration.

         Être capable de respecter les prescriptions en matière de sécurité, d’hygiène et d’environnement.

         Être capable de travailler tant de manière autonome qu’en équipe.

         Être capable de travailler en respectant le cadre administratif propre à une institution publique.

         Être capable de travailler en réseau.

         Être capable d’observer, d’analyser et de comprendre des processus afin d’en tirer des conclusions.

Savoir-être pour exercer la fonction

         Adhérer aux valeurs de l'Administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.

         Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

         Faire preuve de bonnes capacités d’écoute, d’empathie et d’une bonne communication.

         Avoir le sens du service aux citoyens et citoyennes.

         Faire preuve d’autonomie, de proactivité, d’initiative et de créativité.

         Faire preuve de disponibilité et de flexibilité.

         Être orientée ou orienté solutions.

         Être capable de gérer son temps et de respecter des délais.

Monographie de fonctions

Contexte de la mission

Dans un souci d’amélioration continue, l’administration communale et la Zone de Police de Namur souhaitent développer la qualité d’accueil des personnes victimes de violences intrafamiliales.

Dans le cadre de son plan de relance, et parallèlement au projet Espace VIF, la Ville de Namur engage un chargé ou une chargée de projet en vue de réaliser un travail analytique, réflexif et opérationnel pour une optimisation de la qualité de l’accueil des personnes victimes de violences intrafamiliales au sein des services de police.

La personne désignée est mise à disposition de la Zone de Police Locale par la Ville et dépend directement du Chef de Service Police Secours, en lien fonctionnel avec les responsables des services pédagogiques et du service de Cohésion Sociale de la Ville.

Toute prise en charge d’une victime de violences intrafamiliales se doit d’être respectueuse et humaine, par la reconnaissance de la victime en tant que telle.

L’enjeu est de respecter la place de la victime dans le processus engagé, mais aussi de permettre aux services de police de récolter les éléments pertinents qui seront communiqués aux autorités judiciaires en vue de leur permettre de bénéficier d’un avis éclairé et de prendre les mesures les plus adéquates dans le cadre des faits.

La notion de « victime » est variable et souvent subjective, ce qui ne rend pas la tâche aisée. Il y a donc lieu de détecter les victimes ayant davantage besoin d'assistance, indépendamment de la qualification des faits ou de leurs conséquences et de leur permettre de bénéficier d’une bonne prise en charge.

Il revient ainsi de déterminer quelle est la meilleure prise en charge par les services de police pour une victime de violences intrafamiliales, en passant par des critères intrinsèques à la victime elle-même, mais aussi par les enjeux extrinsèques, tels que l’environnement qui accueille cette victime, le délai d’attente et le langage utilisé.

Cette prise en charge est à penser au regard du travail qui peut être réalisé en réseau et, en particulier, en partenariat avec le dispositif Espace VIF.

Missions/Activités

         Participer activement à l’élaboration d’un projet permettant la bonne prise en charge des victimes de violences intrafamiliales au sein des services de Police et principalement au niveau de la fonctionnalité accueil-permanence.

         Contribuer à la bonne collaboration des différents partenaires en s’impliquant dans des groupes de travail ad hoc en vue de favoriser la bonne prise en charge des victimes, tant par les services de première ligne, que de seconde ligne.

Tâches régulières

         Analyser la prise en charge actuelle des victimes de violences intrafamiliales auprès des services de Police en s’appuyant sur différents outils de management dont la méthode CRIME.

         Proposer des pistes d’amélioration afin d’optimiser cette prise en charge et ce tant au niveau des services de première ligne, mais aussi de deuxième ligne.

Tâches occasionnelles

         Rédiger un document proposant l’état des réflexions et propositions de solutions pour une meilleure prise en charge des victimes de violences intrafamiliales au sein de la police et, en partenariat avec les partenaires et le réseau.

Nous offrons

**Contrat**   
  
Type de contrat : un contrat de 6 jours/semaine à durée déterminée d’un an à temps plein   
Régime du travail : 38 heures/semaine   
La personne sera mise à disposition de la Police de Namur   
Horaire: à déterminer

**Vacances annuelles**   
  
Nombre de congés annuels à temps plein :

* Congés annuels : 26 jours
* Vacances annuelles extra-légales : 3,5 jours (en moyenne)

**Salaire (à titre d'information)**  
  
Salaire annuel brut d’une agente ou d’un agent B1 à l'indice actuel :

* Sans ancienneté : 33.635,20€
* Avec 10 ans d'ancienneté : 38.960,85€

L’Administration communale peut valoriser certaines années d’ancienneté du secteur privé et du secteur public à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d’emploi.

Une analyse sera effectuée sur base des attestations d’occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

**Avantages**

* Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
* Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
* Gratuité des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail : (bus, train, téléphérique)
* Prise en charge de l’abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement P+R (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)
* Un remboursement de 0,24€/km parcouru en vélo

Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant : <https://namur.gestmax.be/apply/945/41>

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

* un C.V. et une lettre de motivation;
* une copie de votre diplôme ou l’équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
* une copie du permis de conduire B (recto-verso) ;
* une copie de la carte d'identité (recto-verso) ;
* un extrait du casier judiciaire modèle 595.

Date limite de réception des candidatures

**24/07/2022**

Procédure de sélection

**Procédure de sélection**

Si vous souhaitez postuler à l’offre d’emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s’être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s’opérera sur base d’une épreuve écrite et d’une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

La personne qui aura obtenu le plus de points à la fin de la procédure sera proposée au Collège communal pour être désignée. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire.

**Gestion de la diversité**

L’Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d’âge, de sexe, d’origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d’une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d’un ou d’une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves). Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable